Grand Conseil de la République et canton de Genève

2016 rapport de gestion

1^{re} législature 3^e année

Secrétariat général du Grand Conseil Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3970 – 1211 Genève 3 T 022 327 97 00 ge.ch/grandconseil

Rapport de gestion tiré à 200 exemplaires Imprimé sur du papier certifié FSC 100 % recyclé, neutre en CO₂

Crédits photos Mohammed Zouhri

Genève, mars 2017

Sommaire



Grand Conseil	
Les quatre fonctions	2
Fonction législative	2
Fonction de haute surveillance	4
Fonction de recours	7
Fonction élections et prestations de serment	8
Finances et contrôle interne	10
Année de présidence	12
Secrétariat général	
Perspectives 2017	18



Grand Conseil

Les quatre fonctions

En 2016, le Grand Conseil a assuré ses quatre fonctions constitutionnelles et législatives dans le cadre de **73 séances** pour une durée de plus de **137 heures**.

Les commissions parlementaires et ad hoc ainsi que les quatre délégations parlementaires intercantonales ont tenu **918 séances**, comptabilisant **2316 heures** de travail de commission.



Fonction législative

La fonction législative comporte notamment les attributions suivantes :

- les décisions relatives aux initiatives populaires, à savoir l'examen de leur prise en considération et l'élaboration éventuelle d'un contreprojet;
- l'adoption, l'amendement ou le rejet de projets de lois qui sont présentés par le Conseil d'Etat ou les députés;
- l'approbation ou le rejet des conventions intercantonales et internationales ;
- le vote du budget et l'approbation des états financiers;
- le traitement des motions, résolutions, postulats et questions;
- le traitement des recours contre les actes du Grand Conseil, en particulier les lois votées.

Détail des objets traités en 2016

99

Objets	Traités	Renvoyés en commission	Retirés	Autre	Total
Initiatives	3	2	-	-	5
Projets de lois	229	269	13	-	511
Motions	57	91	5	-	153
Résolutions	16	8	2	-	26
Rapports divers	26	16	-	-	42
Postulats	3	-	-	-	3
Questions écrites	-	-	-	19	19
Questions écrites urgentes	-	-	-	159	159
Total fonction lég	islative				918



Fonction de haute surveillance

La haute surveillance est exercée plus particulièrement par trois commissions parlementaires : la Commission des finances, la Commission de contrôle de gestion et la Commission des visiteurs officiels.

S'y ajoutent trois commissions interparlementaires de contrôle : la Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2, la Commission interparlementaire de contrôle des concordats sur la détention pénale et la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande.

Examen des états financiers

La haute surveillance du parlement s'effectue notamment par l'examen des états financiers individuels et consolidés, en principe avant la pause estivale.

Elle intervient aussi lors du processus budgétaire, ainsi que lors des auditions dans une sous-commission et à la Commission des finances.

Commission des finances

La Commission des finances est l'une des commissions exerçant de manière déléguée la haute surveillance du parlement. Elle le fait en priorité en étudiant les projets de budget et les comptes de l'Etat de Genève.

Ainsi, l'étude des comptes 2015 s'est déroulée sur 10 séances du 23 mars au 1^{er} juin 2016, représentant près de 60 heures de travail.

Le projet de budget 2017 a quant à lui été examiné par la commission et par ses sous-commissions durant près de 89 heures, entre le 21 septembre et le 23 novembre 2016. Contrairement à l'année dernière, la commission a mené l'examen du projet de budget 2017 jusqu'à son terme.

D'autres thématiques, telles que la mise en œuvre de la loi sur la surveillance (LSurv) ou encore la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève ont été abordées durant l'année 2016. Un accent particulier a été également porté par la commission sur l'étude de divers contrats de prestations (HUG, IMAD, Centre d'accueil – Genève internationale, etc.).

Commission de contrôle de gestion

La Commission de contrôle de gestion (CCG) est chargée d'examiner et de surveiller, à titre permanent, la gestion du Conseil d'Etat et l'activité de l'administration centralisée, la gestion et l'activité de l'administration décentralisée, notamment celles des établissements publics et autres fondations de droit public, ainsi que la gestion et l'activité des organismes subventionnés par l'Etat ou dépendant de celuici. La CCG s'assure également du respect des conditions de dotations faites par l'Etat.

L'année 2016 fut une année chargée pour la CCG qui s'est réunie en séance plénière durant plus de 106 heures, représentant 40 séances. Sur ce total, plus de 5 heures ont été consacrées à des séances conjointes avec la Commission des finances et la Commission d'aménagement du canton. Durant cette période, la CCG a procédé à 68 auditions.

Au cours de cette même période, quatre sous-commissions ont été créées afin d'étudier plus spécifiquement les thématiques concernant les événements du 19 décembre 2015 (manifestation non autorisée ayant causé des déprédations en Ville de Genève), la surveillance de l'Etat sous l'angle de la gestion administrative et financière du Pouvoir judiciaire, la gestion de l'office des poursuites et la relation avec la Cour des comptes, plus précisément sur la question de la transmission des rapports de cette entité à la CCG. Au total, les sous-commissions de la CCG se sont réunies durant plus de 125 heures en 2016, représentant un total de 54 séances.

Commission des visiteurs officiels

La Commission des visiteurs officiels a notamment pour mission d'examiner les conditions de détention dans tous les lieux de privation de liberté situés dans le canton, dans les établissements soumis au concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté, ainsi que dans les établissements où des adolescents sont placés par une autorité pénale genevoise. Dans ce cadre, elle effectue des visites annoncées ou inopinées. Elle entend les personnes privées de liberté qui en font la demande et peut proposer à d'autres détenus d'être entendus.

La commission a tenu 24 séances et a effectué la visite de 19 établissements de détention et autres locaux de privation de liberté.

Pour le surplus, des membres de la commission ont participé aux travaux de la Commission interparlementaire chargée du contrôle de l'exécution des concordats sur la détention pénale (CIP détention pénale), commission qui s'est réunie à deux reprises en 2016.

La commission a en outre participé aux deux réunions convoquées en 2016 par le Département de la sécurité et de l'emploi des intervenants genevois en matière de droits humains.

Commissions interparlementaires de contrôle

Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO La CIP HES-SO se compose de sept membres par canton concerné (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS). Elle est notamment chargée d'étudier les objectifs stratégiques de l'institution et leur réalisation, la planification financière pluriannuelle, le budget et les comptes annuels. En 2016, elle a siégé à trois reprises en séance plénière.

Commission interparlementaire de contrôle des concordats sur la détention pénale

La CIP détention pénale a été instituée en vue du contrôle interparlementaire de l'application des deux concordats relatifs à la détention pénale. Elle se compose de trois membres par canton contractant.

La CIP détention pénale a tenu durant l'année écoulée deux séances, à l'Université de Fribourg et à l'établissement La Promenade à la Chaux-de-Fonds.

Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande

Cette CIP de contrôle, composée de sept membres par canton contractant (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS), fait suite à l'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande, le 1er août 2009. Elle s'est réunie à deux reprises en 2016.

Collaboration intercantonale

Le Grand Conseil s'efforce de participer activement à toutes les formes de collaboration intercantonale.

Le secrétariat permanent du Bureau interparlementaire de coordination (BIC) est assuré par le Secrétariat général du Grand Conseil. Depuis le début de la législature, M. Jean-François Girardet est le membre titulaire genevois du BIC.

Contrairement aux années précédentes, l'activité intercantonale n'a pas donné lieu à la création de commissions interparlementaires d'examen de projets de concordats, dans la mesure où de tels objets n'ont pas été élaborés.

Le BIC, et à travers lui sa représentation genevoise, continue cependant à assurer une veille concernant les informations d'importance pour les parlements romands.



Fonction de recours

La fonction de recours comporte en particulier les attributions du Grand Conseil suivantes: réception et traitement des pétitions et des demandes de grâce.

Pétitions

Les rapports sur les pétitions sont en principe inscrits à l'ordre du jour du Grand Conseil de la séance du vendredi après-midi et traités dans la mesure du temps disponible à la suite des objets non controversés de la séance des extraits, permettant ainsi un traitement plus rapide et une réponse aux pétitionnaires dans les meilleurs délais.

En 2016, parmi les pétitions traitées, six ont été renvoyées au Conseil d'Etat, onze ont été déposées sur le Bureau du Grand Conseil et une a été classée.

Détail des pétitions	2014	2015	2016
Reçues et renvoyées à la Commission des pétitions	41	34	37
Décisions prises en plénière	57	82	31
Renvoyées à une autre commission	2	12	5
Retirées	-	-	1

Grâce

En 2016, la Commission de grâce a siégé à quatre reprises et a étudié cinq recours en grâce dont trois traités par le Grand Conseil.

Détail des recours en grâce	2014	2015	2016	
Recours examinés par la commission	9	5	5	
Recours traités par le Grand Conseil	2	5	2	i
Recours de la compétence de la commission	7	-	2	
Amendes	1	<u>-</u>	<u>-</u>	į
Peines pécuniaires	1	-	1	i
Peines privatives de liberté	8	5	4	
Grâces accordées	1	2	1	j
Grâces rejetées	8	3	4	i
Dossiers reportés	-	-	-	



Fonction élections et prestations de serment

Cette fonction comporte en particulier les attributions suivantes :

- élection des magistrats du Pouvoir judiciaire dans l'intervalle des élections générales et, aux conditions fixées par les lois qui les instituent, des membres des commissions officielles et du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence ainsi que de son adjoint;
- prestation de serment des députés, des députés suppléants, des conseillers d'Etat, des magistrats du Pouvoir judiciaire et des magistrats de la Cour des comptes.

Le détail de cette fonction en 2016 s'établit comme suit.

"

Elections	Nombre d'élections
Magistrats du Pouvoir judiciaire	34
Membres des commissions officielles	9

"

Prestations de serment	Personnes ayant prêté serment
Conseillers d'Etat	-
Députés et suppléants	8
Magistrats de la Cour des comptes et suppléants	-
Magistrats du Pouvoir judiciaire	34



Objets traités en séance plénière

//				
	2014	2015	2016	
Initiatives populaires	13	9	5	
Projets de lois	489	461	511*	
Motions	114	166	153	
Résolutions	39	45	26	
Pétitions	59	85	36	
Rapports divers du Grand Conseil et du Conseil d'Etat	36	43	42	
Postulats	-	1	3	
Questions écrites	15	17	19	
Questions écrites urgentes	153	122	159	
Rapports de la Commission de grâce	2	5	2	
Elections (prestations de serment incluses)	124	103	93	
Total	1044	1057	1049	

Recours déposés contre des décisions du Grand Conseil

	2014	2015	2016	
Recours déposés	12	8	6	
Recours traités	17	17	9	
Recours pendants devant les tribunaux	5	6	5	
Recours clos	8	13	7	

Durant l'année 2016, 35 projets de lois ont été refusés, dont 9 provenant du Conseil d'Etat (25.7%) et 26 provenant des députés (74.3%).

^{*249} projets de lois ont été déposés durant l'année 2016 dont 193 par le Conseil d'Etat (77.5%) et 56 par les députés (22.5%).



Aux termes de l'article 40 alinéa 2 de la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC), le budget annuel du Grand Conseil est préparé par le Bureau, sur la base du projet que le Secrétariat général établit à son intention afin qu'il soit intégré au budget de l'Etat.

Le Secrétariat général se charge de la tenue des comptes en passant les écritures comptables et en préparant les comptes en vue de leur approbation.

La gestion financière implique également la tenue et le paiement des indemnités des députés. Ces opérations sont facilitées par un système de gestion informatisée, développé par le Secrétariat général.

Comparés à l'exercice 2015, les comptes 2016 font apparaître une augmentation qui a débouché sur une demande de dépassement de crédit accordé par la Commission des finances.

S'agissant du système de contrôle interne, mis en place en 2007, il concerne aussi bien l'aspect financier que l'aspect «métier». Son extension et sa tenue à jour font partie des tâches régulières du Secrétariat général.

Le détail des comptes du Grand Conseil, du Secrétariat général du Grand Conseil et du Bureau interparlementaire de coordination (BIC) se retrouve dans le tableau ci-contre.

Détail des comptes

Tous les chiffres sont indiqués en milliers					
Grand Conseil	2014	2015	2016		
Indemnités	5350	5305	5628		
Dépenses générales	2432	2590	2426		
Autres charges	274	163	169		
Revenus	11	2	2		
Secrétariat général du	Grand Conse	il			
Charges de personnel	3329	3311	3443		
Dépenses générales	413	1080	647		
Autres charges	3	3	1		
Revenus	13	37	25		
Bureau interparlement	Bureau interparlementaire de coordination				
Charges	51	53	51		
Revenus	34	34	38		

Rapport de gestion 2016



Rencontres et événements

La présidence de M. Jean-Marc Guinchard a été caractérisée par la forte volonté de rencontrer les acteurs cantonaux, nationaux et internationaux qui font Genève.

Parmi les nombreux événements s'inscrivant dans cette dynamique, la visite de l'Organisation mondiale de la santé ponctuée de rencontres avec les représentants des organisations internationales a permis de renforcer les liens essentiels qui unissent le canton et la Genève internationale. Deux exemples très concrets en sont le vote d'une loi octroyant des prêts destinés au financement de la construction et la rénovation de bâtiments abritant ces institutions.

Les relations avec la France ont occupé une place importante avec la 4º édition des Assises transfrontalières à Annemasse dont le thème a porté sur le projet de territoire du Grand Genève. Cette manifestation remporte un succès toujours grandissant et sera rééditée en 2017 à Genève.

L'origine fribourgeoise du président du parlement genevois a déterminé le choix de la ville de Fribourg et de la commune de Hauterive pour la sortie annuelle de la députation. Ce fut l'occasion de mieux connaître les institutions fribourgeoises et leurs membres. Cette sortie a par ailleurs suivi l'invitation du président du Grand Conseil fribourgeois à participer à la commémoration du débarquement des Confédérés, lors de la cérémonie du 1er juin au Port Noir.

Le président a également tenu à promouvoir les associations genevoises ou les jeunes en formation. Une volonté qui s'est par exemple concrétisée au mois de septembre par une démonstration et une initiation à l'utilisation de défibrillateurs par l'Association genevoise des sections des samaritains à l'intention des députés dans la Salle des Pas Perdus de l'Hôtel de Ville.

Un prix en pâtisserie a par ailleurs été organisé en collaboration avec le Centre de formation professionnelle en hôtellerie-restauration et l'Association des boulangers-pâtissiers-confiseurs genevois.

Le vendredi 25 novembre a été marqué par une séance du parlement très particulière: M^{me} Maria Anna Hutter, sautier de la République depuis 1999, quittant ses fonctions à la fin de l'année 2016, l'ensemble des groupes parlementaires lui a rendu un vibrant hommage et l'a très chaleureusement remerciée de ses 17 ans passés au sein du parlement. Une ambiance festive, chaleureuse et remplie d'humour agrémentait cette séance d'un autre genre.



Rapport de gestion 2016



Soutien à la députation

Le soutien à la présidence et au Bureau implique tout d'abord la préparation des séances du Bureau par le sautier et son adjoint. Ils y participent avec voix consultative et assurent le suivi de ses décisions.

Le Secrétariat général se charge de l'organisation des sessions plénières, en établissant le projet d'ordre du jour à l'intention du Bureau.

Lors des séances, il apporte un appui juridique en matière de procédures à la présidence, afin d'assurer le bon déroulement des séances et des votes.

Il conseille les députés sur la présentation de leurs divers textes parlementaires et de leurs amendements.

A l'issue de la session, il établit le procès-verbal et envoie les textes votés, en vue de leur publication.

Le Secrétariat général est également chargé, en dehors des élections générales, des élections et des prestations de serment, en particulier la gestion et la validation des dossiers de candidatures.

En 2016, le Secrétariat général a organisé de très nombreux événements protocolaires dans le cadre de ses prestations de soutien.

Soutien au parlement

Le Secrétariat général gère le dépôt et la mise à disposition numérique rapide et complète des objets de chaque session s'inscrivant dans une dynamique d'un parlement sans papier. Il vérifie les textes déposés par les députés et la rédaction des amendements.

Il s'occupe de la gestion des séances et du fonctionnement de l'infrastructure logistique de la Salle du Grand Conseil, y compris la production et la diffusion des séances sur internet, Swissom TV 2.0 et le réseau UPC Cablecom, ainsi que la gestion des archives vidéo sur internet. Le Secrétariat général s'occupe également de la correspondance de la présidence et des commissions. En outre, il gère l'acquisition de l'ensemble du matériel nécessaire au fonctionnement du Grand Conseil et au travail des députés.

Une de ses tâches importantes est encore d'assurer le suivi des recours déposés contre les décisions du Grand Conseil.

Soutien aux commissions parlementaires

Le Secrétariat général apporte son appui aux commissions en préparant les séances, d'entente avec les présidents, notamment en envoyant les convocations et en organisant les auditions.

En application de l'article 189A LRGC et compte tenu des ressources, le Grand Conseil dispose, en plus des secrétaires de commissions et des procès-verbalistes, de six secrétaires scientifiques affectés aux commissions suivantes: Commission des finances, Commission de contrôle de gestion, Commission des affaires communales, régionales et internationales, Commission ad hoc sur le personnel de l'Etat, Commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil, Commission de grâce, Commission législative, Commission judiciaire et de la police, Commission des transports, Commission des visiteurs officiels, Commission des pétitions, commissions d'enquête et diverses commissions interparlementaires.

Ces secrétaires scientifiques apportent un appui essentiel en préparant la documentation des séances, en fournissant un soutien au niveau procédural ou juridique, ou en effectuant des travaux de recherche.

Ils assurent l'échange d'informations avec les départements et une aide à la rédaction des rapports de commissions.

Ils veillent également à la cohérence interne et externe de ces textes et assurent la transmission des informations nécessaires au traitement de l'objet par le Grand Conseil.

Rapport de gestion 2016

Mémorial du Grand Conseil

Depuis 1828, le Mémorial est un outil indispensable, dans la mesure où il garde la trace de l'intention du législateur et sert à l'interprétation des textes législatifs. Il contient les textes soumis à discussion ainsi que les lois, les motions et les résolutions adoptées.

Le Mémorial du Grand Conseil est une source importante d'informations sur la vie politique et sociale à Genève. Il rend les débats du Grand Conseil accessibles au public et il en restitue l'atmosphère. Il assure ainsi la transparence de l'action parlementaire et perpétue le souvenir des faits marquants de la vie genevoise.

A ce jour, il compte plus d'un demi-million de pages consultables à la Bibliothèque de Genève ou aux Archives d'Etat. Depuis 1993, les débats retranscrits sont aussi accessibles sur le site internet du Grand Conseil dont l'interactivité avec l'offre vidéo a été fortement améliorée.

Les volumes « Annexes » étant supprimés par souci d'économie, le Mémorial de cette 3° année de la 1^{re} législature devrait comprendre quelque 7500 pages, réparties en 13 volumes (certains volumes seront constitués de plusieurs tomes).

Systèmes d'information

Le Secrétariat général, en collaboration avec la Direction générale des systèmes d'information (DGSI), conduit les projets informatiques propres au Grand Conseil. Il s'appuie pour cela sur un partenariat avec les services informatiques de l'Assemblée fédérale.

Le Secrétariat général assure la maintenance et le développement des outils informatiques mis à la disposition des députés.

Le site internet du Grand Conseil est l'outil privilégié d'information du public sur les activités de l'institution. L'ensemble des textes publics est accessible et chaque commission dispose d'une page spécifique.

La refonte totale du site internet a permis une amélioration sensible de son attrait et de son efficience.

Le système interne de gestion de la documentation et de l'archivage a été mis à jour.

Ce projet, qui a été un succès, offre ainsi un outil performant adapté aux exigences actuelles de gestion.

Marronnier officiel

Le troisième marronnier officiel qui a fait le printemps à Genève pendant 86 ans a tiré sa révérence en 2015.

Le sautier de la République a eu la charge de désigner le quatrième marronnier officiel choisi en raison de son allure particulièrement droite et élancée, ainsi que de son emplacement symbolique : juste en face du siège des autorités et à côté du «marronnier fou ».

Fonction historique du sautier

La fonction de sautier est apparue au XV^e siècle. Le sautier était le chef des guets et le gardien de la Maison de Ville, où il était logé. Il faisait exécuter les ordres du Conseil et portait une livrée aux couleurs de la Ville.

Aujourd'hui, le sautier dirige le Secrétariat général du Grand Conseil tout en conservant certaines fonctions historiques et institutionnelles, comme le port de la masse, symbole de l'autorité, lors de manifestations officielles ou l'observation de l'éclosion de la première feuille du marronnier officiel.

Education citoyenne

Depuis plusieurs années, le Secrétariat général organise des «séances fictives» du Grand Conseil, soit lors des journées portes ouvertes, soit lors de la journée «Futur en tous genres» avec une séance du «Parlement des filles».

Ces séances offrent aux jeunes le moyen de connaître le Grand Conseil, de s'exprimer en public et de comprendre le fonctionnement du parlement.

Perspectives 2017

L'année 2017 sera tout particulièrement dédiée à la mise en place de la nouvelle législature qui débutera en mai 2018, et non plus en novembre en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution.

Le renouvellement du matériel informatique à l'intention de la prochaine députation fera l'objet d'une analyse approfondie afin d'offrir des conditions optimales à un travail parlementaire de qualité.

La loi prévoyant la rénovation de l'Hôtel de Ville étant entrée en vigueur en janvier 2017, ce projet de très grande envergure conduira le Grand Conseil à siéger extra-muros durant plus de deux ans dès la rentrée de septembre 2018. La recherche d'une salle temporaire remplissant toutes les exigences liées aux débats du parlement fera partie des défis de l'année qui commence.

L'année 2017 sera également l'occasion de poursuivre les séances fictives afin de contribuer à l'éducation civique des nouvelles générations avant une pause lors des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville.

Le Secrétariat général du Grand Conseil poursuivra dans sa volonté de tout mettre en œuvre pour offrir un service performant aux parlementaires et à la population.







